

ANNEXE 1



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES BOUCHES-DU-RHÔNE

Direction
départementale des
Territoires et de la Mer

Service de
l'Agriculture et de la
Forêt

DEMANDE D'AUTORISATION DE
BRÛLAGE DES VÉGÉTAUX AU TITRE DE
LA PROTECTION CONTRE LES
ORGANISMES NUISIBLES

dans les espaces exposés aux risques d'incendies de forêt
durant les mois de juin à septembre inclus

en application de l'arrêté préfectoral relatif à l'emploi du feu et au brûlage des déchets verts et autres
produits végétaux

Je soussigné(e),
adresse.....
téléphone.....courriel.....
agissant pour :
 mon compte
 le compte de monsieur propriétaire
sollicite une dérogation exceptionnelle à l'arrêté préfectoral relatif à l'emploi du feu et au brûlage des déchets
verts.

L'emploi du feu est rendu nécessaire par la destruction de déchets verts pour des raisons sanitaires au titre
de la protection contre les organismes nuisibles prévues par les articles L.251-3 de code rural et de la pêche
maritime.

sur le territoire de la commune de
au lieu-dit.....
sur la (les) parcelle(s) cadastrale(s) section..... n°.....
durant la période allant du au
Compte tenu de la nature des interventions, de la zone et de la période, je m'engage à mettre en œuvre les
moyens de prévention suivants :

Je m'engage à respecter les conditions qui me seront imposées par la décision de dérogation et à présenter
cette dernière à toute réquisition.
Je m'engage en situation dangereuse ou sur injonction du maire ou des autorités compétentes, à cesser
toute activité à risque vis-à-vis du risque feu de forêt.

Fait à, le..... Signature du demandeur

AVIS du centre d'incendie et de secours :

DÉCISION DU PRÉFET :

A remplir par le demandeur et à transmettre avec le justificatif de l'obligation de destruction par brûlage au titre de la
prophylaxie au moins 3 semaines avant la date prévue à :
DDTM 13, pôle forêt
16 RUE ANTOINE ZATTARA, 13332 MARSEILLE CEDEX 3